13810 - Une chrétienne demande le jour de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et son importance pour les musulmans

question

Quel est le jour de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ? Quelle en est l'importance et comment devrait on le célébrer ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui) est le messager d'Allah envoyé à tous les humains. Grâce à lui, Allah a sorti les êtres humains des ténèbres vers la lumière et les a conduits des aberrations vers la droiture.

Vu l'importance (du sujet) se référer à la question n° 11575.

Espérons que cette question marque le commencement d'une recherche approfondie sur l'Islam impliquant une lecture intense (de ses sources) pour en avoir une connaissance (sure). Veuillez tenter de vous procurer une traduction du Coran afin de mieux connaître cette droite religion. Nul doute que nous serions extrêmement contents, si vous embrassiez l'Islam pour devenir notre sœur dans la foi.

Deuxièmement, les pratiques culturelles musulmanes reposent sur une grande base qui est qu'il n'est permis d'adorer Allah que conformément à la loi qu'Il a établie dans Son livre et selon le message transmis par son Prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui). Quiconque adore Allah par des actes contraires à l'ordre d'Allah et à l'ordre de Son messager, Allah Puissant et Majestueux n'agréerait pas ses actes. Voilà l'information que nous avons reçue du prophète (bénédiction et salut soient sur lui) d'après Aïcha (P.A.a) selon laquelle le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Quiconque introduit une innovation dans notre religion

la verra rejetée . (Rapporté par al-Boukhari au chapitre sur la réconciliation, 2499).

Parmi les pratiques cultuelles figurent les fêtes. En effet, Allah Puissant et Majestueux nous a donné deux fêtes à célébrer exclusivement. Se référer à la réponse donnée à la question n° 486.

Quant à la célébration de l'anniversaire de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), il convient de savoir que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ne l'a pas instituée. Ni lui ni ses compagnons ne l'ont célébrée. Pourtant ces derniers nourrissaient à son égard le plus grand amour.

C'est pourquoi nous ne la célébrons pas. Nous nous conformons à l'ordre d'Allah Puissant et Majestueux et à l'ordre de Son Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). En effet, Allah Très Haut dit : Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition. (Coran, 59 : 7) et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : Perpétuez ma pratique et celle des califes bien guidés venus après moi ; accrochez vous y fortement et résolument. Et méfiez vous des pratiques religieuses inventés car toute pratique inventée est une innovation (dans la religion) et toute innovation est une aberration (rapporté par Abou Dawoud, as-Sunna, 3991 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Abi Dawoud, n° 3851.

Parmi les moyens qui permettent de mesurer le degré de l'amour que l'on a pour le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) figurent l'observance de ses ordres et l'abandon de ses interdits dont la célébration de l'anniversaire de sa naissance. Se référer à la réponse donnée aux questions n° 5219 et n° 10070.

Quiconque veut célébrer le jour de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) doit s'appuyer sur un argument religieux. Ce qui ressort de celui-ci se limite au jeune du lundi, mais tous les lundis et non seulement celui de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui).

D'après Abou Qatada al-Ansari (P.A.a) le messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a été interrogé sur le jeûne du lundi et il a répondu : c'est en ce jour que je suis né. C'est pendant

ce jour encore que j’ai reçu (pour la première fois) la révélation divine (rapporté par Mouslin, 1978) C’est au cours du jeudi que l’on fait monter les œuvres (humaines) au ciel pour les exposer à Allah.

En somme, la célébration de l’anniversaire de la naissance du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) n’est instituée ni par Allah Puissant et Majestueux ni par Son Messager (bénédiction et salut soient sur lui). Aussi n’est-il pas permis aux musulmans de la célébrer puisqu’ils doivent se conformer à l’ordre d’Allah Très Haut et à l’ordre de Son Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) Nous demandons à Allah de nous guider dans le droit chemin.

Allah Très Haut le sait mieux.